



CTSD du 22 mars 2019 : postes

Déclaration liminaire de l'Unsa Education :

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Nous sommes ici pour acter des mesures de fermetures de postes qui anticipent sur un décret encore à venir. C'est bien que l'administration anticipe, puisque l'Etat à l'air un peu dépassé par le rythme des annonces qu'il émet et qu'il met en place sans concertation ni réflexion. Il faut s'habituer très tôt : les élèves aussi doivent anticiper leurs études supérieures dès le collège pour des raisons d'offres de formation. Voire avant pour des raisons de cartes scolaires.

A l'UNSA Education, on refuse cette politique du « tire d'abord, et pose les questions ensuite ». On préférerait celle de la négociation dans un état de droit. Dont acte.

Contre la disparition des commissions paritaires, des CHSCT, contre les attaques répétées à l'encontre de la fonction publique et du service public d'éducation, l'UNSA Education appelle également à la mobilisation du 30 mars.

Gaétan Raffin pour l'Unsa Education

Compte rendu du CTSD du 22 mars 2019

Dans la conjoncture actuelle, nous avons l'impression que le dialogue avec l'administration ressemble souvent à un dialogue de sourd.

Au niveau local, M. Wasseberg, DASEN a réaffirmé son souhait de dialogue social apaisé en demandant toutefois aux syndicats de faire preuve de nuance dans leur propos. Il regrette les caricatures dans la présentation de la réforme du lycée.

Avec la dénonciation des « bobards » par Blanquer, la demande de nuance de la DSDEN, l'administration souhaiterait sans doute qu'on se contente de répéter leur bonne parole. En toute confiance...

A l'Unsa Education, ce n'est pas notre façon de défendre les personnels et notre vision de l'école. C'est avec la sérénité d'un syndicat capable de rebondir sur les bons éléments d'une loi et de déposer des amendements pour proposer des alternatives à ce qui ne nous convient pas que nous nous opposons à la loi sur l'école de la confiance.

Pour revenir sur le contenu du CT : les mesures de carte scolaire. Pour nous, les collègues perdent leur poste à cause de l'anticipation de la 2nde heure sup' obligatoire par l'administration. En démocratie, les services de l'état n'ont pas à anticiper sur un décret.

C'est pourquoi, l'Unsa Education a voté Contre les mesures proposées par la DSDEN, entraînant un CTSD de repli.

Compte rendu du CTSD de repli du 29 mars 2019

L'administration a fait preuve d'un formidable exemple de dialogue social en refusant d'écouter les nouvelles situations portées à sa connaissance sous prétexte qu'en repli cela ne se faisait pas.

Sur le principe, rien n'a donc changé, l'Unsa éducation a voté contre les mesures proposées à nouveau.